

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 JANVIER 2019
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

1/ Consécutivement à l'intégration de la commune de Courmemin dans le périmètre de la CCRM, il convient d'installer :

- Monsieur Gilles CHANTIER en qualité de conseiller titulaire
- Madame Edwige DUVAL en qualité de conseillère suppléante

**Monsieur Gilles CHANTIER a été installé dans ses fonctions
de conseiller communautaire titulaire de la Communauté de Communes
Madame Edwige DUVAL a été installée dans ses fonctions
de conseillère communautaire suppléante de la Communauté de Communes**

2/ Suite à la modification de périmètre de la CCRM, la commune de St Julien sur Cher est désormais représentée par un seul délégué titulaire.

Aussi, conviendra-t-il d'installer Monsieur André MAUDINET en qualité de conseiller suppléant.

**Monsieur André MAUDINET a été installé dans ses fonctions
de conseiller communautaire suppléant de la Communauté de Communes**

3/ Suite à la démission de Madame Nicole CLEMENT-LACAILLE de son mandat municipal et par voie de conséquence de son mandat communautaire, cette dernière sera remplacée par Madame Nathalie LEPAPE en qualité de conseillère titulaire.

**Madame Nathalie LEPAPE a été installée dans ses fonctions
de conseillère communautaire titulaire de la Communauté de Communes**

BUREAU COMMUNAUTAIRE : INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Consécutivement à l'intégration de la commune de Courmemin dans le périmètre de la CCRM, et conformément au règlement intérieur de la CCRM, toutes les communes membres sont représentées au bureau communautaire.

Aussi et compte tenu de la nouvelle représentativité, il conviendra d'installer Messieurs Gilles CHANTIER et Michel AUGER pour représenter respectivement les communes de Courmemin et de St Julien sur Cher.

A l'unanimité, Messieurs Gilles CHANTIER et Michel AUGER ont été élus membres du bureau communautaire et installés dans leurs fonctions

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU :

- **COLLEGE MAURICE GENEVOIX**
- **SMIEEOM VAL DE CHER**

Il convient de remplacer Madame Nicole CLEMENT-LACAILLE au conseil d'administration du Collège Maurice Genevoix et au comité syndical du SMIEEOM Val de Cher pour représenter la CCRM.

Madame Nathalie LEPAPE a été désignée :
en qualité de représentante suppléante pour siéger au conseil d'administration du Collège Maurice Genevoix
en qualité de déléguée titulaire pour siéger au comité syndical du SMIEEOM Val de Cher

- **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE**

Suite au transfert des compétences hors GEMAPI à la CCRM, il y a lieu d'appliquer de plein droit les règles de représentativité propres aux EPCI à fiscalité propre visées à l'article 7 des statuts du SMABS.

Ainsi, la CCRM doit être représentée par 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants (au lieu de 11 actuellement). Il conviendra de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants supplémentaires.

Cette question a été retirée de l'ordre du jour

GEMAPI - SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BASSIN DU CHER SAUVAGE – SMIBCS - (ANCIEN SYMALC) : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Les statuts du Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage ont été joints à la convocation

Afin de mettre en adéquation les statuts du SYMALC avec la compétence GEMAPI, ces derniers ont été profondément revus.

Aussi, convient-il d'adopter les nouveaux statuts et de désigner les 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants qui siègeront au comité syndical.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité

Ont été élus à l'unanimité des présents :

- **En qualité de délégués titulaires :**
 - Sylvie DOUCET
 - Michel LEFEBVRE
 - Robert MOUGNE
 - Alain CHANTEREAU
 - Noël BOITTE
 - Antonio DUARTE
 - Pierre BARBE
 - Romain SOURIOUX
 - Georges REMINDER

- **En qualité de délégués suppléants :**
 - Jeanny LORGEUX
 - Michel COUTURIER
 - Colette CHAVANOL
 - Marc MOUSSET
 - Gérard THUE
 - Patrick LOMBARD
 - Jean BELLIARD
 - Eric BERNARD
 - Nicole DESROCHES

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL :

- **APPROBATION DU PROJET, COMMUNICATION SUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR RETENIR UN MAITRE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR**
- **ACQUISITION DU TERRAIN AUPRES DE 3 VALS AMENAGEMENT**
- **DEMANDE D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

Le projet de rapport a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA POUR LA LOCATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL LOUE A TERRITOIRES DEVELOPPEMENT

Il est proposé d'assujettir à la TVA la prise à bail d'un bâtiment industriel auprès de la SEM TD ainsi que de la sous-location de ce bâtiment à un industriel.

Adopté à l'unanimité

ODYSSEE CREATION : DEMANDE DE SUBVENTION

La coopérative d'activité et d'emploi « ODYSSEE CREATION » située dans des locaux au Village d'Entreprises, souhaite développer son activité sur le territoire et accueillir plus de porteurs de projet, en engageant un partenariat avec les dispositifs existants. Pour y parvenir, elle sollicite une subvention de la communauté de communes.

Il est proposé de lui octroyer une subvention d'un montant de 5 000 euros.

Adopté à l'unanimité

1^{ER} FORUM DES ENTREPRISES DE LA VALLEE DU CHER : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Il est proposé d'assurer le portage financier du 1^{er} Forum des Entreprises de la Vallée du Cher qui se déroulera les 4 et 5 mai 2019 et de participer aux frais d'organisation à hauteur de 6 500 euros.

Il est également proposé d'arrêter les tarifs issus de la location des stands et de la participation à la soirée.

Adopté à l'unanimité

ZAC DU PATUREAU 2000 : CESSIION D'UNE PARCELLE A :

- **MONSIEUR CEDRIC JAMET : GARAGE « AD CARROSSERIE »**
- **LA SARL MIP FRANCE : MONSIEUR REMI MAZZAROLLI**

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de la ZAC du Pâtureau 2000, il est proposé de céder des parcelles au prix de 20 € HT le m², à Monsieur Cédric Jamet et la SARL MIP FRANCE d'une superficie respective d'environ 5 000 m² et 2 200 m²

Adopté à l'unanimité

MARQUE SOLOGNE : CONVENTION POUR LE RECRUTEMENT « D'UN CHEF DE PROJET SOLOGNE »

Afin d'aller plus avant dans le déploiement de la marque Sologne, l'Agence de Développement Touristique de Loir-et-Cher propose de signer une convention permettant le recrutement d'un chef de projet pendant une durée de 18 mois.

Les charges afférentes à ce recrutement sont estimées à 60 000 euros TTC et seront réparties entre 5 communautés de communes.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL – MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY : RENOUEVELLEMENTS

Le projet de délibération a été joint à la convocation

- Renouvellement de la mise à disposition :
- d'un attaché principal pour assurer le suivi des grands projets d'aménagement urbain structurants, ainsi que les dossiers de demandes de subventions
 - d'un attaché pour occuper la fonction d'assistante de direction à la direction générale

Adopté à la majorité :

**(41 voix pour - 4 abstentions : Louis de REDON, Brigitte DEWAELE,
Isabelle BACHELIER, Joseph AUGUGLIARO)**